PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 JUILLET 2020 A 18 H 30

SALLE DE LA MAIRIE VERPILLIERES

Effectif légal: 11 Convocation du 15/07/2020

Nombres de Conseillers en exercice: 11

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet à dix-huit heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de VERPILLIERES à la salle de la mairie sous la présidence de Madame LEVERT Jocelyne, Maire de la commune.

<u>Présents</u>: Madame HERBET Nicole, Madame LAPERDRIX Marine, Monsieur LEVERT Fabien, Madame LEVERT Marie-Thérèse, Monsieur LEVERT Pascal, Madame MARIE-JOSEPH Marie-Christine, Monsieur MORIN Gérard, Monsieur OMNES Freddy, Madame POULET Maëva, Monsieur POULET William.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur POULET William

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet est adopté à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAUX. 2020-07-21-18

La procédure d'approbation des comptes administratifs de l'année écoulée prévoit que le Maire présente les comptes administratifs et se retire au moment du vote. Il s'agit d'une approbation par l'assemblée délibérante de la gestion de l'ordonnateur sur l'année écoulée. A ce titre le Maire est considéré comme « personne intéressée à la délibération », et il doit se retirer au moment du vote, conformément à l'article L2121-14 3è alinéa du CGCT. Le courrier de Monsieur le Sous-Préfet précise que le président de séance doit être élu et non nommé. De ce fait, l'approbation des comptes administratifs de la commune et du service des eaux n'est pas recevable. Il faut donc procéder à l'élection du Président.

Monsieur OMNES Freddy est élu par l'assemblée à l'unanimité.

Madame le Maire présente le compte administratif du service des eaux comme indiqué ci-dessous et se retire :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	31 731.82	17 897.12	0.00	425.59
Report année 2018		21 981.60		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Compte Administratif.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAUX.2020-07-21-19

Madame le Maire présente le compte de gestion du service des eaux comme indiqué ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement, exercice 2019	Résultat de l'exercice 2019	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de 1'exercice 2019
Investissement	5 264.53		425.59		5 690.12
Fonctionnement	21 980.60		-13 834.70		8 146.90
TOTAL	27 246.13		-13 409.11		13 837.02

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion.

3) <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE.2020-07-21-20</u>

Madame le Maire présente le compte de gestion du service des eaux comme indiqué ci-dessous :

	Résultat à la clôture	Part affectée à	Résultat de	Transfert ou	Résultat de clôture de
	de l'exercice	l'investissement,	l'exercice 2019	intégration de	l'exercice 2019
	précédent 2018	exercice 2019		résultats par	
				opération d'ordre	
				non budgétaire	
Investissement	-15 129.52		-4 103.21		-19 232.72
Investissement	-13 129.32		-4 103.21		-19 232.12
Fonctionnement	48 716.57	15 129.52	39 197.54		72 784.59
TOTAL	33 587.05	15 129.52	35 094.33		53 551.86

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le Compte de Gestion.

4) <u>APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE.2020-07-21-21</u>

Madame le Maire présente l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessous :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	72 784.59 €
Affectation obligatoi	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	19 232.73 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	53 551.86 €
Total affecté au c/ 1068 :	19 232.73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité l'affectation du résultat.

5) <u>APPROBATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE DES EAUX.2020-07-21-22</u>

Madame le Maire présente l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessous :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	8 146.90 €
Affectation obligatoi	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	8 146.90 €
Total affecté au c/	
1068 :	ϵ
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité l'affectation du résultat.

6) APPROBATION DU BUDGET DU SERVICE DES EAUX.2020-07-21-23

Madame le Maire présente le budget du service des eaux comme indiqué ci-dessous :

	Fonction	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	23 385.06	17 694.94	8 366.96	8 366.96	
Report année 2019		5 690.12			

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget.

7) APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION.2020-07-21-24

Il est proposé à l'assemblée de reconduire les taux d'imposition de l'année 2019 comme présenté dans le tableau ci-dessous:

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	21.94 %	21.94 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9.53 %	9.53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28.98 %	28.98 %
CFE	18.54 %	18.54 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent les taux d'imposition à l'unanimité.

8) APPROBATION DU BUDGET COMMUNE.2020-07-21-25

Madame le Maire présente le budget de la comme indiqué ci-dessous :

	Fonction	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
	156 376.83	102 824.97	109 152.73	109 152.73	
Report année 2019		53 551.86			

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget.

9) <u>RENOUVELLEMENT DU CDD VIRGINIE TOPART.2020-07-21-26</u>
Madame le Maire explique à l'assemblée que l'entretien de la classe qui se trouve dans la commune est effectué depuis deux ans par Virginie TOPART, qui a raison de 3 h 25 hebdomadaire se charge de faire le nettoyage. Il est proposé à l'assemblée de passer le temps de travail à 4 h 00 hebdomadaire, les heures restantes seront consacrées, selon les besoins, soit aux précautions particulières par rapport au Coronavirus, soit au nettoyage de la mairie, soit au nettoyage de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté à l'unanimité le renouvellement du CDD de Virginie TOPART pour une durée hebdomadaire de 4 heures, ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature du contrat du 1^{er} aout 2020 au 5 juillet 2021 et pour toutes démarches afférentes à l'application de cette délibération.

10) CIA SECRETAIRE DE MAIRIE.2020-07-21-27

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le travail effectué par la secrétaire, elle explique que Madame AMORY Francine n'hésite pas, si cela est nécessaire à revenir un mercredi ou un vendredi matin pour terminer les travaux en cours. Elle explique que la délibération prise en 2019, instaurant la mise en place du RIFSEEP se décompose en deux parties, l'une concerne l'Indemnité de Fonction, Suggestion et Expertise (IFSE) et l'autre le

Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Madame le Maire propose à l'assemblée qu'un CIA soit versé annuellement à Madame AMORY Francine et que la valeur de celui-ci soit égale à son salaire brut mensuel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité la proposition de Madame le Maire et ils lui donnent tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

11) CHANGEMENT DES COMPTEURS D'EAU DEFFECTUEUX.2020-07-21-28

L'assemblée est informée que des changements de compteurs n'ont pas été effectués depuis 2014 et que renseignements pris auprès du syndicat de Guerbigny, la durée d'un compteur est de 15 maximum. Dans la perspective de continuer les négociations pour entrer au sein du syndicat de Guerbigny, il est souhaitable que l'on continue à valoriser le réseau de distribution et en particulier le changement des compteurs vétustes. Madame le Maire précise qu'elle avait demandé au syndicat s'il était possible qu'ils effectuent ces changements, mais l'installation de leur assemblée n'étant pas terminée, Monsieur SUIN n'a pas pu nous donner de devis concret. Toutefois, Monsieur LEVERT Philippe, employé technique de la commune a déjà procédé à des changements de compteur et il serait moins couteux de lui régler des heures complémentaires plutôt que de faire appel à une entreprise extérieure. C'est pourquoi, il est demandé à l'assemblée d'accepter que ces changements de compteurs soient effectués par Monsieur LEVERT Philippe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont accepté à l'unanimité que l'employé technique se charge du changement des compteurs défectueux à raison d'une dizaine de compteurs pour cette année et dans l'attente que les négociations reprennent pour intégrer le syndicat de Guerbigny. Ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution de cette délibération, soit pour les changements de compteurs et pour la reprise des négociations.

12) STELE ET JARDIN DU SOUVENIR.2020-07-21-29

Il est présenté à l'assemblée les devis concernant l'installation d'un jardin du souvenir et d'une stèle au cimetière.

Marbrerie GRENIER 1 385.50 €
Marbrerie DUBOSQUEILLE 1 950.00 €

Il est aussi rappelé que bien que le devis de l'entreprise GRENIER soit intéressant, les travaux en cours ne sont pas réglés et qu'à la lecture du budget primitif, il sera difficile d'entreprendre de nouveaux travaux pour cette année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité d'attendre pour l'installation du jardin du souvenir et de sa stèle. Ils donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de cette délibération.

13) SUIVI DES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR.

Madame le Maire donne le compte rendu des sommes restants dues pour les travaux en cours :

Enfouissement des réseaux :	42 541.85
Salle polyvalente « murs »	10 367.57
Salle polyvalente « électricité »	528.00
Salle polyvalente « isolation »	2 786.52
Mur du cimetière	9 872.40

Soit un TOTAL de : 66 096.34

Pour cette année, il sera difficile d'entreprendre de nouveaux travaux sachant qu'il faut ajouter à cette somme l'annuité du prêt contracté pour l'enfouissement des réseaux dont le montant est de 20 347.19 €.

Toutefois, une subvention de 10 000.00 € du Conseil Départemental doit arriver dès les derniers règlements effectués pour l'enfouissement des réseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.